



## ARRETE MUNICIPAL

N° 2026 – AM /38

Objet : Avenant modificatif- Stationnement interdit  
et Circulation alternée – rue du Cimetière

Le Maire de Thiaucourt-Regniéville,

- Vu le Code de la Route et tous ses modificatifs
- Vu la loi n° 82-123 du 2 Mars 1982, relative aux droits et liberté des Communes, des Départements et des Régions (article 25 - 5e alinéa)
- Vu l'instruction interministérielle sur les signalisations routières (livre I - 8e partie – Signalisation temporaire) conformément aux fiches présentes dans le manuel du chef de chantier selon les directives (CM41, CM42, CM43, CM44) approuvée par l'Arrêté Interministériel du 25 Juillet 1974 et du 8 Novembre 1992
- Vu le Code des Collectivités Territoriales et son article L. 2212 - 1 – 2
- Vu la demande d'Eurovia Alsace-Lorraine, en date mardi 12 mai 2026,
- Considérant la nécessité d'interdire le stationnement sur la rue du Cimetière et d'instaurer une circulation alternée, en raison de travaux de réfection de voirie,
- Considérant que les conditions de circulation et de stationnement seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers,

### ARRÊTE

- **Article 1** : Le stationnement sera interdit, sur la RD 28, du début de la rue du Cimetière, jusqu'au panneau de sortie d'agglomération de la commune de Thiaucourt, du mercredi 03 juin 2026, et ce jusqu'à la fin des travaux, dans le cadre de travaux de réfection de voirie.

- **Article 2** : La circulation sera alternée, sur la RD 28, du début de la rue du Cimetière, jusqu'au panneau de sortie d'agglomération de la commune de Thiaucourt, du mercredi 03 juin 2026 jusqu'à la fin des travaux, dans le cadre de travaux de réfection de voirie.

- **Article 3** : L'interdiction de stationner, et la circulation alternée seront balisées par une signalisation réglementaire mise en place par l'entreprise EUROVIA ALSACE-LORRAINE, pour assurer la sécurité des piétons et des véhicules.

- **Article 4** : Ampliation du présent arrêté adressée à :

- Brigade de Gendarmerie de THIAUCOURT
- Sous-préfecture de Toul
- SDIS
- STAM VAL DE LORRAINE
- EUROVIA ALSACE-LORRAINE

Acte rendu exécutoire  
Après affichage

Thiaucourt, le 09/06/2026

Margaret DUMONT  
Maire de Thiaucourt

